

MAIRIE DE CRUSEILLES
Madame Sylvie MERMILLOD
Maire
35 Place de la Mairie
74350 CRUSEILLES

Direction : Entreprises et territoires

Affaire suivie par : Pierre Mathey – Référent urbanisme A l'attention de : Mme Le Maire Sylvie Mermillod

Annecy, le 16 juillet 2025

Objet : Avis concernant le projet de modification n° 1 du PLU de Cruseilles

Madame le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet modification n° 1 de votre PLU à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie et je vous en remercie.

Après analyse des documents transmis, la CMA souhaite souligner la volonté de la commune de maintenir et de développer l'activité artisanale et commerciale, tout en veillant à la qualité urbaine et environnementale du territoire. Plusieurs points méritent toutefois d'être soulignés, tant en termes d'opportunités que de vigilance.

Tout d'abord, plusieurs éléments sont à saluer :

- Maintien et développement de l'artisanat local : les OAP « Route de l'Usine » et « Le Batioret » prévoient la création de lots dédiés à l'activité artisanale, permettant de répondre aux besoins des entreprises locales et de favoriser leur maintien sur la commune.
- Renforcement de la centralité commerciale : l'obligation d'implanter des activités commerciales et de restauration en rez-de-chaussée dans certains secteurs stratégiques contribue à la vitalité du centre-bourg.
- Souplesse réglementaire : l'adaptation des définitions et destinations permet de mieux prendre en compte les évolutions réglementaires et les besoins des entreprises artisanales.

Nous souhaitons cependant vous alerter sur certains aspects qui devront être pris en compte dans l'application opérationnelle de votre projet :

- Accessibilité effective des fonciers artisanaux : il conviendra de veiller à ce que les lots dédiés à l'artisanat soient effectivement accessibles aux entreprises locales, tant en termes de prix que de modalités d'attribution, afin d'éviter toute éviction ou spéculation.
- Mixité fonctionnelle en centre-bourg : la délocalisation partielle des activités artisanales doit être compensée par une offre suffisante et attractive de locaux en centre-bourg, pour préserver la diversité des activités et la dynamique commerciale.
- Gestion des nuisances : la proximité entre les nouveaux lots artisanaux et les secteurs résidentiels nécessite une attention particulière à la gestion des nuisances (bruit, circulation, stationnement).

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANNECY 28 avenue de France BP 2015 74011 Annecy Cedex Stationnement adapté: les besoins spécifiques des activités artisanales (livraisons, véhicules utilitaires) devront être pris en compte dans les futurs permis de construire et d'aménager.

Nous souhaitons être force de proposition pour la bonne prise en compte de ces éléments, à ce titre voici quelques propositions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour compléter votre projet et bien anticiper son application opérationnelle :

- Avoir une vision claire et prospective de la structuration du tissu d'entreprises et de l'organisation des filières économiques sur la commune (secteurs en tension, activités à implanter, observatoire de la vacance du foncier et de l'immobilier économique, enjeux concernant la transmission d'entreprises).
- Permettre la création de locaux d'activités adaptés aux besoins des entreprises et porteurs de projet (ateliers partagés, espaces mutualisés, cellules commerciales et productives modulables, gestion des nuisances, besoins logistiques) pour répondre à la diversité des besoins et faciliter l'installation de jeunes entreprises.

En conclusion, et toujours dans un esprit constructif, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie émet un avis favorable sans réserve sur votre projet. Je tiens à vous assurer de la pleine mobilisation de notre réseau d'expert pour vous accompagner dans la mise en place et l'application de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Olivier TAVERNIER Président